

**Conseil Municipal de ST ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE (Lozère)**  
**Procès-Verbal de la séance du 29 janvier 2026 à 18 h 30**  
**dans la salle du Conseil Municipal**

-----  
**Présents** : BRAME Michel, BRITO Manuel, BÜHLER Bastien, ELZIÈRE Jean-Paul, GRANDON Jennifer, JOUANEN Marc, MONNIER Agnès, NORRY Bernadette, PAGÈS Colette, PHILIP Maryse, ROQUIER Alexandre, URRUSTY Cécile et VALDEYRON Patrick

**Absent** : DUBOIS Hélène (procuration à JOUANEN Marc)

**Secrétaire de séance** : PHILIP Maryse

**Président de séance** : VALDEYRON Patrick - Maire

-----

**Ordre du jour** :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
  - 2 - Département : convention cantine du collège
  - 3 - Participation Cévennes Durables
  - 4 - Budgets 2026 : engagement du quart des dépenses d'investissement
  - 5 - Adhésion organisme d'action sociale
  - 6 - Participation transports scolaires 2024-2025
  - 7 - Travaux Les Gravasses 2 : demandes de subventions 1ère tranche
  - 8 - Questions diverses
- 

Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à la séance de ce jour :

1 bis - Vente commune/PÉRALES : Désignation du Notaire chargé de représenter la commune

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

-----

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

-----

**1 bis - Vente commune/PÉRALES : Désignation du Notaire chargé de représenter la commune**

Le Maire rappelle la décision du conseil prise lors de sa séance du 5 novembre 2025 décidant de vendre à M. PÉRALES la parcelle B 729.

Il demande au conseil de l'autoriser à désigner un notaire pour représenter la commune et propose l'office notarial, SCP CHAMPEYRACHE à Alès et de passer au vote

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité.

-----

**2 - Département : convention cantine du collège**

M. le Maire fait part au conseil qu'une convention tripartite pour l'année civile 2026, doit être passée entre le Collège, le Conseil Départemental et la Commune de St Étienne pour le service de restauration du collège accueillant les élèves de l'École Publique.

Les termes de la précédente convention sont inchangés ; seul le prix du repas est réévalué. Il passe de 5,15 € à 5,30 € au titre de l'année 2026.

Le Maire souligne l'avantage de pouvoir bénéficier de ce service de restauration assuré par le collège.

Il demande de l'autoriser à signer cette convention et propose de passer au vote.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité.

#### **4 - Participation Cévennes Durables**

En séance du 26 juin 2024, le conseil a demandé l'adhésion de la commune à la « SAS Cévennes Durables'' porteuse du projet sur le développement local des réseaux de chaleur intégrant des citoyens et la création d'un grand projet autoconsommation collective (ACC) d'énergie photovoltaïque citoyenne.

L'adhésion à ce projet est faite pour trois ans et le montant de l'adhésion est de 750 €.

Le Maire rappelle que la commune a acheté deux parts (100 €) à la « SAS Cévennes Durables »

Le conseil doit désigner un référent du projet d'autoconsommation collective citoyenne pour la commune.

Après discussion et vote, le conseil désigne Jean-Paul ELZIÈRE référent pour représenter la commune.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité.

#### **5 - Budgets 2026 : engagement du quart des dépenses d'investissement**

Le Maire rappelle qu'en séance du 11 décembre 2025, le conseil l'a autorisé à engager des dépenses d'investissement n'excédant pas le quart des sommes votées lors du précédent exercice.

Il fait connaître qu'une nouvelle formulation est demandée ; il faut donc annuler la délibération précitée.

Il propose de passer au vote avec les chiffres suivants :

##### **1) Budget Principal COMMUNE :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 1 182 662,02 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 295 665,15 € (25% de 1 182 662,02 €).

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité.

##### **2) Budget annexe EAUX :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 30 556,44 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 7 639,11 €. (25 % de 30 556,44 €).

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 1

Approuvé à l'unanimité.

#### **6 - Adhésion organisme d'action sociale.**

Le conseil municipal décide de se doter d'un dispositif d'action sociale en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2026. Il autorise le maire à signer la convention. Il désigne Patrick Valdeyron en qualité d'élu délégué.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

#### **7 - Participation transports scolaires 2024-2025**

Le Maire fait connaître que la participation de la commune pour les transports scolaires, au titre de l'année scolaire 2024-2025, est de 2 010 € pour 3 élèves transportés, soit 670 € par élève (prix moyen départemental).

Il demande au conseil de passer au vote

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

#### **8 - Travaux Les Gravasses 2 : demandes de subventions**

Le Plan de financement du projet concernant la rénovation énergétique des 7 logements, voté en séance du 29 janvier 2025, est modifié.

Le Maire propose un nouveau plan de financement pour un montant de travaux (2 tranches) de 641 670 € HT.

Organismes financeurs	Montant de la subvention	Taux de financement
ÉTAT	288 751,50	45 %
DÉPARTEMENT	199 501,00	30 %
RÉGION	32 083,50	5 %
Autofinancement	128 334,00	20 %
<b>Montant TOTAL HT</b>	<b>641 670,00</b>	<b>100 %</b>

Il demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions aux différents organismes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

## 9 - Questions diverses

### Quelques infos :

#### - Virement de crédits :

- Fonctionnement : 336,65 € du Chapitre 011 - article 60621 (Combustibles) à l'article 6818 (Dotation provision pour dépréciation actifs circulants)

- Investissement : 697,00 € de l'art. 215578 - opération 9444 (Autre matériel technique) à l'article 2138 - opération 9434 (Autres constructions)

- Le budget 2026 peut être voté par l'équipe municipale actuelle.

Le Maire propose au conseil de voter le budget 2026 avant la fin du mandat.

Il indique que le nouveau conseil pourra corriger, par décisions modificatives, les décisions prises par l'ancien conseil. Il propose donc de le voter avant le 15 mars prochain et demande l'avis du conseil.

Maryse Philip intervient en indiquant qu'elle n'est pas favorable au vote du budget par l'équipe municipale actuelle, arguant le fait que les décisions prises par l'ancien conseil seront exécutées par le nouveau sans y avoir pris part. Elle souligne le manque de respect envers les nouveaux élus, qui par cette décision « politique », l'ancien conseil semble mépriser la prise de position ou la responsabilité de la nouvelle équipe municipale, tant en matière de nouveaux projets qu'en matière de la poursuite des opérations engagées.

Elle précise qu'une fois le budget adopté, seules des décisions modificatives pourront lui être apportées, après le scrutin, par la nouvelle équipe municipale, qui devra donc bien se conformer au budget voté en amont de l'élection.

Après avis (1 abstention et 1 voix contre), et à la majorité, le budget 2026 sera donc voté avant les élections municipales.

- Le Compte Financier Unique (CFU) sera voté en février dès que les comptes seront finalisés.

- Servitude d'eau des Abrits : Le projet de convention de servitude d'eau rédigé par le notaire suit son cours ; nous attendons les titres de propriété de chacune des parties.

- Logo de la commune : le graphiste doit faire une convention de cession de propriété intellectuelle au dessinateur du logo.

#### - Prochaines réunions :

° mardi 3 février : réunion avec l'architecte et le géomètre pour le projet de Lozère Habitations

° jeudi 12 février : réunion avec M. PROHIN - Architecte - pour les travaux Gravasses

- Les dernières pluies ont fortement endommagé les voies communales.

- Élections municipales : le nouveau chiffre de la population retenu par le Ministère de l'Intérieur étant de 493 habitants, le nombre de conseillers du prochain mandat sera de 11 élus.
- Il est rappelé que le recensement de la population a commencé le 15 janvier.

La séance est levée à 19 h 30

La Secrétaire de séance,



Maryse PHILIP

Le Maire,



Henri VALDEYRON